Nouvel impôt Communal
Au Cimetière, au Temple, à la Plage
et Partout

Passons maintenant à l'Heure
de la considération des habitants,
des commercants et artisants

Attendez avant de payer !
un Référendum a été déposé
le 23 décembre 2024

STOP aux places de parc payantes pour les habitants de la commune de L'Abbaye

STOP

Référendum communal

NON au nouveau règlement sur le stationnement

Ce règlement constitue une décision disproportionnée et préjudiciable aux habitants, entreprises et petits commerces de la Commune de L'Abbaye.

1. Une réponse disproportionnée à la motion et à l'interpellation

Nous jugeons que les mesures prévues sont exagérées par rapport à la problématique soulevée par la motion et l'interpellation de MM. Jossevel et Golay. En effet, ces dispositions, qui s'apparentent à un impôt déguisé, ne résoudront en rien les défis liés au stationnement dans le village du Pont, pourtant identifié comme le principal point de tension. Une telle approche pénalise inutilement l'ensemble des habitants.

2. Un manque de coordination intercommunale dans la Vallée de Joux

Nous déplorons l'absence de coordination entre les communes de la Vallée de Joux. Cette situation engendre des traitements inéquitables d'une localité à l'autre, au détriment d'une gestion harmonieuse et cohérente des infrastructures de stationnement. Il est impératif de revoir ce projet dans sa perspective régionale, avec des standards uniformes pour l'ensemble de la Vallée.

3. Une injustice envers les habitants et les petits commerces

Le nouveau règlement impose des coûts importants aux habitants et aux employés des entreprises locales. Cette situation affecte les petits commerces et le maintien de leur activité.

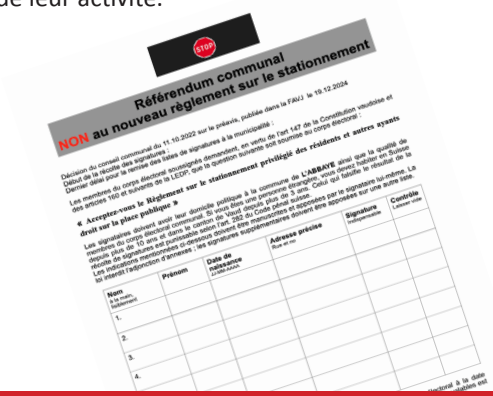
STOP

Référendum communal

NON au nouveau règlement sur le stationnement

Décision du conseil communal du 11.10.2022 sur le préavis, publiée dans la FAVJ le 19.12.2024
Délaut de la période des signatures : 3 mois
Dernier délai pour le remise des listes de signatures à la municipalité :

Les membres du corps électoral soussignés demandent, en vertu de l'art.147 de la Constitution vaudoise et des articles 160 et suivants de la LEDP, que la question suivante soit soumise au corps électoral :

« Acceptes-vous le Règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur le place publique »

Les signataires doivent avoir leur domicile politique à la commune de **L'ABBAYE** ainsi que la qualité de membres du corps électoral communal. Si vous êtes une personne étrangère, vous devez habiter en Suisse depuis au moins 10 ans et dans le canton de Vaud depuis plus de 3 ans. Celui qui falsifie le résultat de la votation mentionnée ci-dessus tombe sous l'art. 282bis du Code pénal suisse.
Les indications mentionnées ci-dessous sont nécessaires pour le signataire lui-même. La signature d'appuyer d'annexes ; les signatures supplémentaires doivent être apposées sur une autre liste.

Nom (à la main, lisiblement)	Prénom	Date de naissance (jour, mois, année)	Adresse précise (Rue et no)	Signature (signature manuscrite)	Contrôle (réservé voter)
1.					
2.					
3.					
4.					

...ctoral à la date ...ures est

4. Une imposition des nouvelles technologies

L'utilisation de QR codes et applications de parking posent un véritable problème pour les aînés et les personnes peu familières avec ces technologies. Une telle mesure discrimine une partie importante de la population et démontre un manque de considération envers les besoins des habitants.

Le Comité Référendaire

Ce document n'engage que ses auteurs

Information:
www.stopparcabbaye.com

STOP aux places de parc payantes pour les habitants de la commune de L'Abbaye